

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32369**

Intitulé

CP : Certificat Professionnel Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - CPJEPS - Mention animateur d'activités et de vie quotidienne

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé des sports et de la jeunesse Modalités d'élaboration de références : CPC des métiers du sport et de l'animation.	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, Ministère chargé des sports et de la jeunesse

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

3218 - Personnels des centres sociaux et socioculturels et des associations adhérentes au SNAECSO, 3246 - Animation socioculturelle

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce son activité professionnelle, en référence avec le projet de la structure qui l'emploie et dans le cadre d'une équipe.

Accueil des différents publics en concourant notamment aux démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.

Conception et animation des temps de vie quotidienne, dans différents lieux d'accueil.

Conception et animation des activités éducatives, dans différents lieux d'accueil, en direction d'un groupe, en utilisant des activités relevant de trois grands domaines : activités d'expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques, dans la limite des cadres réglementaires.

Prise en charge de la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

Évaluation de ses actions d'animation et transmission de compte-rendu .

La possession du CPJEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne atteste que son titulaire est capable de :

- participer au projet et à la vie de la structure ;
- animer les temps de vie quotidienne de groupes ;
- concevoir des activités en direction d'un groupe ;
- animer des activités en direction d'un groupe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur professionnel principal d'emploi identifié pour les détenteurs du CPJEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne est celui des accueils collectifs de mineurs en périscolaire et extrascolaire, dont les séjours de vacances. . Il existe aussi des emplois repérés pour des professionnels détenteurs de cette qualification dans les champs connexes, dans des structures et pour des publics différents.

Trois cadres d'emploi principaux sont identifiés pour des animateurs détenteurs du certificat professionnel d'animateur d'activités et de vie quotidienne :

- Les entreprises du secteur de l'Animation
- Le secteur du lien social et familial
- Les collectivités territoriales

L'emploi repère visé est celui d'un animateur d'activités et de vie quotidienne.

Principaux types d'emplois visés :

- animateur enfance- jeunesse ;
- animateur en accueil de loisirs ;
- animateur en accueil de loisirs périscolaires ;
- animateur en séjours de vacances ;
- animateur socioculturel.

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

G1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le diplôme comporte quatre unités capitalisables (UC).

Une UC est transversale quelle que soit la mention.

UC1 : Participer au projet et à la vie de la structure

Trois UC sont spécifiques à cette mention :

-UC2 : Animer les temps de vie quotidienne de groupes

-UC3 : Concevoir des activités en direction d'un groupe

-UC4 : Animer des activités

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 32369 - Participer au projet et à la vie de la structure	<p>Document écrit et entretien</p> <p>referentiel d'évaluation :</p> <p>Se situer dans sa structure et dans son environnement professionnel identifier les acteurs de son environnement professionnel leurs actions et leur rôle dont le cadre de l'école élémentaire et de l'école maternelle identifier les acteurs et de sa structure, leurs actions et leur rôle identifier sa place, son niveau d'autonomie et son périmètre de responsabilité dans la structure</p> <p>Contribuer au sein de l'équipe au fonctionnement de la structure et à l'élaboration du projet d'animation communiquer avec les autres professionnels et les bénévoles intervenant au sein de la structure prendre sa place dans les projets collectifs de la structure respecter les procédures établies par la structure</p> <p>Communiquer dans et pour sa structure Utiliser des outils de communication variés et adaptés (verbaux et non verbaux, numériques, etc.) Rédiger des écrits simples : compte-rendu, bilans, etc. Adapter sa communication aux différents publics Contribuer à l'accueil, à l'information et à l'orientation des différents publics</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 32369 - Animer les temps de vie quotidienne de groupes</p>	<p>Document écrit et entretien</p> <p>referentiel d'évaluation:</p> <p>Accueillir les publics encadrés (enfants, adolescents, familles, etc.) Adapter sa posture à l'accueil des différents publics Informers les différents publics sur les activités de la structure Accompagner les différents publics dans la découverte d'activités diversifiées</p> <p>Aménager des temps, des espaces par la mise en place d'un cadre sécurisant Créer les conditions favorables au respect des besoins individuels et collectifs des publics Créer les conditions favorables au développement de l'autonomie des publics Choisir les espaces en les adaptant aux différents temps de la journée Organiser les conditions favorables aux transitions entre deux activités et/ou deux espaces</p> <p>Encadrer un groupe dans ses temps de vie quotidienne en s'assurant de la sécurité physique et morale des publics Porter attention et respect à chacun dans le groupe Favoriser l'expression des membres du groupe Adapter ses interventions en fonction des signes de fatigue, voire de mal-être de membres du groupe Réagir aux situations de dysfonctionnements et de tensions dans le groupe</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 32369 - Concevoir des activités en direction d'un groupe</p>	<p>Document écrit et entretien</p> <p>referentiel d'évaluation :</p> <p>Préparer des activités s'inscrivant dans le projet de la structure Définir les objectifs du projet d'activités Choisir des activités adaptées au public en favorisant sa participation et en mobilisant différents domaines suivants : expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques Décrire la démarche de validation de son projet</p> <p>Concevoir l'organisation des activités Etablir une progression pédagogique sur plusieurs séances s'inscrivant dans des méthodes de l'éducation populaire (visant l'autonomie et l'émancipation des publics) Prévoir le temps, les espaces nécessaires, les aménagements de ceux-ci, le matériel et les éventuels déplacements Prévoir les éventuelles adaptations</p> <p>Préparer l'évaluation de ses activités Sélectionne des outils d'évaluation en fonction des objectifs fixés pour chaque activité Prévoir les modalités de participation des publics à l'évaluation Décrire la démarche de validation de son évaluation</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 32369 - Animer des activités</p>	<p>Situation professionnelle d'animation d'un groupe (réelle ou reconstituée) suivie d'un entretien</p> <p>Refernetiel d'évaluation:</p> <p>Conduire des activités dans plusieurs domaines Mettre en œuvre des activités relevant de plusieurs domaines : expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques Maîtriser les techniques afférentes à l'activité utilisée Mettre en œuvre des situations et des méthodes pédagogiques variées</p> <p>Encadrer un groupe pendant des temps d'activités en sécurité Mettre en place les conditions nécessaires au bon déroulement des activités, en faisant respecter les règles de sécurité Assurer l'animation du groupe en veillant à la participation de chacun de ses membres Adapter le déroulement de l'activité et des séquences au regard des publics et des aléas</p> <p>Evaluer ses activités Utiliser les outils d'évaluation choisis en fonction des objectifs fixés pour son activité Recueillir l'avis du public Préparer le bilan de son activité</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est nommé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Il est composé, outre son président et à parts égales : de formateurs et de cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents du ministère chargé de la jeunesse et des sports ; - de professionnels qualifiés du secteur d'activité, à parité employeurs et salariés, choisis sur proposition des organisations représentatives
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	non
Par expérience dispositif VAE prévu en 2019	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
<p>Certifications reconnues en équivalence :</p> <p>BAPAAT option loisirs du jeune enfant ou option loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif = équivalence totale</p> <p>CQP Animateur Periscolaire = équivalence UC 2 et UC 4</p> <p>CAP AEPE - Accompagnement éducatif de la petite enfance : = UC 1 et UC 2</p> <p>Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social - DEAES : Equivalence UC 1</p> <p>Autres certifications :</p> <p>CPJEPS AAVQ = UC 4 du BPJEPS animateur , mention Loisirs tous publics</p> <p>Texte réglementaire :</p> <p>Decret de création du CPJEPS : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038175935&dateTexte=&categorieLien=id</p> <p>Arrêté portant organisation du CPJEPS : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038175957&dateTexte=&categorieLien=id</p> <p>Arrêté de création de la mention animateur d'activités et de vie quotidienne du CPJEPS : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038175967&dateTexte=&categorieLien=id</p> <p>Annexe de l'arrêté de création de la mention AAVQ : http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/diplomes/CPJEPS/Reglementation-11465/article/Mentions</p>	

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 2019-144 du 26 février 2019 portant création du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 février 2019 portant organisation du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Arrêté du 26 février 2019 portant création de la mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

et ses annexes consultable dans le BO jeunesse et sports de mars 2019

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

voir annexes de l'arrêté de création de la mention

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Ministère chargé des sports
Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

<http://www.cidj.com>

<http://www.sports.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

habilitation par le DRJSCS

Historique de la certification :